MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N°** 948

15 septembre 2003

SOMMAIRE

Abac S.A., Luxembourg 45497	IP Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	45472
ADECOLUX, Alliance pour le Développement du	J.B Technological Investments Holding S.A., Luxem-	
Congo au Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg 45461	bourg	45495
B.V. Investment S.A., Luxembourg 45497	Leyla S.A., Luxembourg	45503
Balirel International S.A., Luxembourg 45488	LH Consult International S.A., Luxembourg	45497
Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg 45499	Lithonia Holding S.A., Luxembourg	45501
Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg 45499	LWH Holding S.A.H., Luxembourg	45497
Barfi S.A.H., Luxembourg 45496	M.R.I. Investments S.A.H., Luxembourg	45498
Bauxa Capital Holding S.A., Luxembourg 45494	Macmask Investments S.A., Luxembourg	45498
Beaver & Krause S.A., Luxembourg 45495	Marson Investments Holding S.A., Luxembourg	45494
Befor S.A.H., Luxembourg 45503		45493
Biraghi Luxembourg S.A.H., Luxembourg 45463	Mic Finance S.A.H., Luxembourg	45493
Blue Chip Selection Advisory Company S.A., Luxem-	Mic Finance S.A.H., Luxembourg	45493
bourg 45491	Mic Finance S.A.H., Luxembourg	45494
Blue Chip Selection Advisory Company S.A., Luxem-	Michel Euro Finance S.A.H., Luxembourg	45471
bourg 45500	MPumalanga S.A., Luxembourg	45492
Bukkuram S.A., Luxembourg 45460	Nacom S.A.H., Luxembourg	45495
(Le) Caré Holding S.A., Luxembourg 45500	Ositech Holding S.A., Luxembourg	45503
Charterhouse Developments S.A., Luxembourg 45499	P&M Participations S.A., Luxembourg	45463
CORSAIR (Luxembourg) N°15 S.A., Luxembourg. 45464	Promoters S.A., Luxembourg	45498
CORSAIR (Luxembourg) N°17 S.A., Luxembourg. 45480		45497
Compagnie de Technologie S.A., Luxembourg 45460	Ronflette S.A., Luxembourg	45458
Créatec Patent Holding S.A.H., Luxembourg 45496	S.B.K. Holding S.A.H., Luxembourg	45496
DCC, Degro Chartered Consulting S.A., Luxem-	S.M. International S.A., Luxembourg	45500
bourg 45490	Silverlake S.A.H., Luxembourg	45501
Devana S.A.H., Luxembourg 45496	Société de Gérance Maritime S.A., Luxembourg.	45492
E-Investments S.A., Luxembourg 45503	Société Européenne de Développement Hôtelier	
Eurofit S.A., Luxembourg	S.A., Luxembourg	45502
European Closures Group S.A., Luxembourg 45480	Sogafi S.A., Luxembourg	45489
European E-Commerce Luxembourg (1) S.A., Lu-	Soma S.C.I., Esch-sur-Alzette	45458
xembourg 45502	Stapnorth Investissements S.A., Luxembourg	45501
Finflex S.A., Luxembourg 45472	Tease S.A.H., Luxembourg	45496
Finstyle-Promotion Industrielle et Financière S.A.,	Tolmax Holding S.A., Luxembourg	45488
Luxembourg 45491	Vidome S.A., Luxembourg	45488
Gemvest Holding S.A., Luxembourg 45502	Viking Investments, S.à r.l., Luxembourg	45501
Gios S.A., Luxembourg	Xacat Investments S.A., Luxembourg	45498
Intellinvest Holding S.A., Luxembourg 45497	Xenos, Sicav, Luxembourg	45492

RONFLETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 59.353.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mars 2003

Monsieur Schaus Adrien, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

RONFLETTE S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047757.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

SOMA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 14, rue d'Audun. R. C. Luxembourg E 131.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Antonio José Loureiro Marques, indépendant, né à Luanda (Angola) le 15 août 1963, demeurant à L-3432 Dudelange, 6, rue Docteur Orphée Bernard.
- 2) Monsieur Diclindo Sousa Rodrigues Pinheiro, commerçant, né à Vinha Da Rainha (Portugal) le 10 janvier 1953, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Nord.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de SOMA S.C.I.
- **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location, et la gestion d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.
 - Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les vingt-cinq (25) parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1 Par Monsieur Antonio José Loureiro Marques, préqualifié, treize parts sociales	13 parts
2 Par Monsieur Diclindo Sousa Rodrigues Pinheiro, préqualifié, douze parts sociales	12 parts
Total: vingt-cing parts sociales	25 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

- **Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.
- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer

une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

Titre IV.- Assemblée générale, Année sociale

- Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.
- Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ciaprès, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.
- Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
 - La transformation de la société en société de toute autre forme.
 - L'extension ou la restriction de l'objet social.
 - La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille trois

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-4018 Esch-sur-Alzette, 14, rue d'Audun.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Antonio José Loureiro Marques, prénommé, en sa qualité de gérant technique.
- Monsieur Diclindo Sousa Rodrigues Pinheiro, prénommé, en sa qualité de gérant administratif.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. J. Loureiro Marques, D. Sousa Rodrigues Pinheiro, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2003, vol. 890, fol. 52, case 5. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2003.

B. Moutrier.

(047525.3/272/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.102.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mr Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Mr Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049041.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BUKKURAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.892.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit

Mr Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour BUKKURAM S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049042.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ADECOLUX, ALLIANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CONGO AU LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTS

Les soussignés:

- Basaboli Roger, demeurant au 3, rue du Fossé, L-7772 Bissen, nationalité congolaise;
- Kamunga-Badibanga Kazong, demeurant au 35, rue des Romains, L-4849 Rodange, nationalité française;
- Kapwabwa Kibongo Godé, demeurant au 3, route de Luxembourg, L-6210 Consdorf, nationalité congolaise;
- Kipulu Muboty Vincent de Paul, demeurant au 12, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, nationalité indéterminée (Refugié Politique);
 - Koehler Claudia, demeurant au 43, rue de Fontaine d'Olière, L-4843 Rodange, nationalité luxembourgeoise;
 - Koehler Daniel, demeurant au 43, rue de Fontaine d'Olière, L-4843 Rodange, nationalité luxembourgeoise;
 - Mubikayi Malumba Lu-Kashadi, demeurant au 17, rue des Trevires, L-2628 Luxembourg, nationalité espagnole.

Tous fondateurs, et élisant domicile au Grand-Duché de Luxembourg, créent par la présente une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

Art. 1er. Dénomination et Siège

L'association porte la dénomination ADECOLUX (ALLIANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CONGO AU LUXEMBOURG).

L'association a son siège au Grand-Duché de Luxembourg, à un lieu fixé par le Conseil d'administration.

Sur décision de celui-ci, ce siège peut être transféré à un autre endroit, toujours au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Objet

L'association a pour objet:

- D'oeuvrer pour l'intégration des originaires du Congo au Grand-Duché de Luxembourg.
- Faire mieux connaître la République Démocratique du Congo au Grand-Duché de Luxembourg.
- Subvenir aux besoins pour le développement de la République Démocratique du Congo.
- Echange culturelle entre la République Démocratique du Congo et le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Indépendance

L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Membres

Le nombre de membres de l'association est illimité, sans toutefois être inférieur à 7 (sept).

Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale.

- a) Est membre effectif, tout membre de l'association qui est en règle de cotisations et qui participe activement aux activités de l'association.
 - b) Est membre de soutien, toute personne qui se propose de soutenir financièrement ou matériellement l'association.
- c) Est membre d'honneur, toute personne présentée en cette qualité par un membre du Conseil d'administration, en raison de ses responsabilités ou qualités politiques et sociales, et admise par décision de la majorité des membres du Conseil d'administration.

Art. 5. Démission des membres

Tout membre a la faculté de se retirer de l'association au moyen d'une démission écrite adressée au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois, à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'aura pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 6. Exclusion

Tout membre peut être exclu de l'association si, d'une manière quelconque, il porte gravement atteinte aux intérêts de l'association.

A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Démission ou exclusion

L'associé démissionnaire ou exclu ne peut porter atteinte à l'existence de l'association et n'a aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. Cotisation

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut être supérieur à 10.000,- LUF.

Art. 9. Assemblée générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres. Mais seuls les membres effectifs ont droit de vote. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou lorsqu'un cinquième des membres effectifs le demandent par écrit au Conseil d'Administration.

Art. 10. Convocation de l'A.G.

La convocation de l'A.G. se fait au moins 15 jours avant sa tenue par lettre devant mentionner l'ordre du jour, la date et le lieu de la réunion.

Art. 11. Minorité

Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres effectifs figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. Délibérations

L'Assemblée Générale doit obligatoirement délibérer sur les sujets suivants:

- Modification des statuts;
- Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- Approbation des budgets et comptes;
- Dissolution de l'association.

Art. 13. Modification des statuts

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente;
- b) La décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres effectifs présents;
- c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Délibérations

Les délibérations de l'assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par affichage au siège.

Art. 15. Conseil d'administration

L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de quatre années par l'assemblée Générale. Le Conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint et d'un chargé des relations publiques.

Art. 16. Convocation du C.A.

Le Conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. Gérance

Le Conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Représentation

Le Conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Rapport d'activités, Comptes et Budget

Le Conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'Assemblée Générale avec le rapport des réviseurs de caisse.

A la fin d'examen, l'Assemblée Générale désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateurs en exercice.

Art. 20. Liquidation

En cas de liquidation de l'association, les bien sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. Liste des membres

La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Ressources

Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres;
- Les subsides et subventions;
- Les dons et legs en sa faveur.

Art. 23. Fonctions

Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 5 juillet 2003 à Luxembourg a élu les personnes suivantes au Conseil d'Administration:

Kamunga-Badibanga Kazong, président,

Kipulu Muboty Vincent de Paul, vice-président,

Kapwabwa Kibongo Godé, secrétaire,

Basaboli Roger, secrétaire-adjoint,

Mubikayi Malumba Lu-Kashadi, trésorier,

Koehler Claudia, trésorier-adjoint,

Koehler Daniel, chargé des relations publiques.

Signatures.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2003.

Les membres fondateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01547. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048399.3/000/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

BIRAGHI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.146.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit

Mr Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour BIRAGHI LUXEMBOURG S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049044.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

P&M PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 83.914.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003 - Elections statutaires

Conseil d'Administration

- Monsieur Pierre-Emile Kieffer, prénommé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Mil Kieffer, prénommé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Madame Evelyne Wagner, demeurant à B-6780 Messancy (Belgique).

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(049079.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N°15 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 95.217.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 15, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3419 3322, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

- 1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).
 - 1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG) N°15 S.A.

Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.
 - 3.2 The Company may also:
- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- (c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;
 - (d) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.
- 3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Capital.

- 5.1 The subscribed capital is set at Euro thirty-one thousand (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euro one thousand (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100 %).
- 5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

Art. 6. Form of the shares.

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 7. Payment of shares.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other debt instruments

Art. 9. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

- 10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be share-holders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.
- 10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors.

Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

- 13.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.
 - 13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.
- 13.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Representation of the Company.

In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

Art. 15. Statutory Auditor.

- 15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.
- 15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.
 - 15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V.- General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders.

- 16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 16.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 16.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Art. 17. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Thursday of April, at 6.00 p.m, and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 18. Other general meetings.

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 19. Votes.

- 19.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.
- 19.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter VI.- Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2003.
- 20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

- 21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation.

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 15	30 shares
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euro thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statemen

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
- 2. The following have been elected as Directors for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:
 - a) Mr Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
 - b) Mr Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
 - c) Mr Vincent de Rycke, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker.
- 3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, P.O. Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
- 4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 15, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3419 3322, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas),

ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 15 S.A.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

- 3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.
 - 3.2 La Société peut également:
- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
 - (d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée:
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;
- 3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euro chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).
- 5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est étable par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

Art. 6. Nature des actions.

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 9. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 10. Conseil d'Administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.
- 10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
 - 13.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- 13.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments

Art. 14. Représentation de la Société.

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

- 15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.
 - 15.3 lls sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- 16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 16.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 16.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présentés.
- 16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.
- 16.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second jeudi du mois d'avril à 18.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 18. Convocation des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

- 19.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.
- 19.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2003.
- 20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

- 21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 22. Dissolution, liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 15	30 actions
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	1 action

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) Euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009:
 - a) M. Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
 - b) M. Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
 - c) M. Vincent de Rycke, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, P.O. Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
- 4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le $1^{\rm er}$ août 2003, vol. 18CS, fol. 30, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 août 2003. J. Elvinger.

(050283.3/211/467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

MICHEL EURO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 85.480.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mr Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mr Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour MICHEL EURO FINANCE S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049047.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 42.684.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mr Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; Mr Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; Mr Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

Le Commissaire aux comptes est Madame Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour FINFLEX S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049049.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

IP LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 95.246.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

IP LUX 3, S.à r.l., (IP LUX 3), a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered Office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law») of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».
 - Art. 2. The Company's name is IP LUX 1, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the present Articles.

The Company may have offices and branches, whether or not a permanent establishment, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to financial statements and to the decisions of the shareholders meetings or of the sole shareholder, as the case may be.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars), represented by two (2) shares with a nominal value of USD 8,000.- (eight thousand US Dollars) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

- Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the share-holder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers may be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, may at any time and ad nutum remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

- Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 14.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the agenda of the board of managers' meeting. All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Two managers present in person, by proxy or by representative, are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means or by any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

- in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders' meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.
- If the number of shareholders exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken in shareholders meetings. In such a case, one general meeting shall be held annually in the Grand Duchy of Luxembourg on the last business day of June. Other general shareholders meetings shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.
- **Art. 16.** General shareholders meetings are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means, another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) (if any) and shareholder(s) towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder, as the case may be, that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold as dividends, or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the board of managers may, at the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, as the case may be, must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

A sole shareholder may decide to dissolve the Company and proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31st December 2003.

Subscription - Payment

All the two (2) shares representing the capital have been entirely subscribed by IP LUX 3, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to USD 8,000.- (eight thousand US Dollars) to be allocated as follows:

- USD 6,400.- (six thousand four hundred US Dollars) to a distributable item of the balance sheet;
- USD 1,600.- (one thousand six hundred US Dollars) to an undistributable item of the balance sheet allocated to the

IP LUX 3 declares and acknowledges that the shares subscribed, as well as the share premium, have been fully paid up though a contribution in cash, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
- Iain Malcolm Irvine, residing at Flat 64 Tideside Court, Halinger Street, London, SE18 5SW, as a type A manager;
- Xavier Pauwels, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as a type B manager;
- Ingrid Moinet, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as a type B manager;

In accordance with article twelve of the Articles, the Company will be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IP LUX 3, S.à r.l. (IP LUX 3), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le fondateur est ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

- Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi») du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.
 - Art. 2. La dénomination de la Société sera IP LUX 1, S.à r.l.
- Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences, autre droit de propriété, ou autre droit ou participation jugés opportun, et plus généralement les gérer et les mettre en valeur, en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriée; prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres et octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs ci-dessus décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s) prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la natio-

nalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 16.000,- (seize mille US Dollars), représenté par deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de USD 8.000,- (huit mille US Dollars) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.
 - **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants sont nommés soit en qualité de gérant de type A, soit en qualité de gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Dans le cas où il y a un seul gérant, il a tous les pouvoirs d'un conseil de gérance.

Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux même conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans le cas où il n'y a qu'un seul gérant, la seule signature de ce gérant engage la société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A ainsi qu'un gérant de type B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

- Art. 13. Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 14. Dans le cas où il y a plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance ou de tout autre matière spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt quatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence dont la nature devra alors figurer dans le procèsverbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque manager.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié, et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Sous réserve de dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé vote par écrit.
- Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue au Grand-Duché du Luxembourg le dernier jour ouvré du mois de juin. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.
- **Art. 16.** Les assemblées générales d'associés sont convoquées par la gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année la gérance arrêtera le bilan au 31 décembre. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires aux comptes et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou de l'affecter au compte report à nouveau ou de le transférer à un compte de réserve extraordinaire.

Art. 22. En dépit des dispositions de l'article vingt et un, la gérance peut, dans les conditions de majorité déterminées par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours sur la base d'un état comptable préparé par la gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles, mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.
- **Art. 24.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la société et procéder à sa liquidation, étant personnellement responsable de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, connues ou inconnues, de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

La totalité des deux (2) parts sociales représentant le capital social a été entièrement souscrite par IP LUX 3, susnommée, et a été intégralement libérée en numéraire, le montant de USD 16.000,- (seize mille US dollars) est donc disponible pour la société.

La libération des parts sociales est aussi soumise au paiement de la totalité de la prime d'émission s'élevant à USD 8.000,- (huit mille US dollars) qui est à allouer comme suit:

- USD 6.400,- (six mille quatre cent US dollars) à un poste du bilan en tant que réserve distribuable;
- USD 1.600,- (mille six cent US dollars) à un poste du bilan en tant que réserve indisponible.
- IP LUX 3 déclare et reconnaît que les parts sociales souscrites ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, la preuve de cela ayant déjà été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Iain Malcolm Irvine, domicilié au Flat 64 Tideside Court, Halinger Street, London, SE18 5SW, en qualité de manager de type A;
 - Xavier Pauwels, domicilié au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de manager de type B;
 - Ingrid Moinet, domiciliée au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de manager de type B;
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, vol. 1395, fol. 98, case 9. – Reçu 209,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050674.3/211/503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 73.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juillet 2003

Résolutions

L'assemblée confirme le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président «A»;

Luca Bianchi, employé privé, demeurant à Milan (Italie), vice-président «A»;

Carlo Santoiemma, demeurant à Luxembourg, administrateur «A»;

Michael Berry, demeurant au Royaume-Uni, administrateur «C»;

Hugo Fehrenbacher, demeurant en Allemagne, administrateur «C».

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049099.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 95.243.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 17, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3419 3330, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

- 1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).
 - 1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 17 S.A.

Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.
 - 3.2 The Company may also:
- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- (c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;
 - (d) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.
- 3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.
 - **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Capital.

- 5.1 The subscribed capital is set at Euros thirty-one thousand (€ 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euros one thousand (€ 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).
- 5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.
- **Art. 6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.
- **Art. 7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt instruments

Art. 9. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

- 10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be share-holders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.
- 10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

- 13.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.
- 13.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.
 - 13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.
- 13.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- Art. 14. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

Art. 15. Statutory Auditor.

- 15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.
- 15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.
 - 15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders.

- 16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 16.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 16.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- Art. 17. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of April, at 11.00 A.M, and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.
- **Art. 18. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 19. Votes.

- 19.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.
- 19.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2003.
- 20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

- 21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation.

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 17	30 shares
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euro thirty-one thousand (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
- 2. The following have been elected as Directors for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:
 - a) Mr Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker;
 - b) Mr Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker;
 - c) Mr Vincent de Rycke, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker.
- 3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
- 4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 17, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3419 3330, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

lci représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 17 S.A.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des

obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

- 3.2 La Société peut également:
- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
 - (d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;
- 3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).
- 5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est étable par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs
- **Art. 6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 9. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 10. Conseil d'Administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.
- 10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- Art. 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
 - 13.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- 13.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- Art. 14. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

- 15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.
 - 15.3 Ils sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- 16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 16.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 16.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.
- 16.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 18. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

- 19.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.
- 19.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2003.
- 20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

- 21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 17	
Z. STICHTING FARTICIFATIE DITC AMSTERDAM	31 action

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009:
 - a) M. Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier;
 - b) M. Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier;
 - c) M. Vincent de Rycke, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier.

- 3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
- 4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, vol. 18CS, fol. 30, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050677.3/211/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003

VIDOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 82.960.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Christoph Kossmann, Employé privé, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour VIDOME S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049052.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TOLMAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 76.116.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2003

Le siège social de la société est transféré ce jour au 16, allée Marconi à L-2120 Luxembourg.

TOLMAX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049720.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 37.468.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mme Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mr Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; Mr Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; Mr Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

Le Commissaire aux comptes est Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour BALIREL INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049054.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 79.841.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 8 août 2003

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement, avec effet au 8 août 2003, Messieurs Serge Krancenblum, Pierre Mestdagh, Sandro Capuzzo et Madame Corinne Bitterlich administrateurs de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Marco Bus, employé privé, né le 23 décembre 1964 à Genova, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Monsieur Stefano Ciccarello, employé privé, né le 16 septembre 1966 à Roma, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Monsieur Claude Defendi, employé privé, né le 13 mars 1958 à Differdange, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Michele Amari, employé privé, né le 3 juin 1972 à Roma, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement, avec effet au 8 août 2003, du Commissaire aux comptes, FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège au 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société:

AACO, S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02671. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049092.3/024/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SOGAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 88.840.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2003 décide de fixer le siège social de la société au 180, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au Conseil d'administration. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

L'assemblée générale décide de nommer AUDIT TRUST S.A., R.C.S. Luxembourg B-63115, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg aux fonctions de Commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour SOGAFI S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049056.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DCC, DEGRO CHARTERED CONSULTING S.A., Société Anonyme, (anc. DOT COM CONSULTING S.A.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 81.398.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOT COM CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, (R.C. Luxembourg section B numéro 81.398), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 944 du 31 octobre 2001,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Wetzel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Thonon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en DEGRO CHARTERED CONSULTING S.A. en abrégé DCC S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
 - 2.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.
 - 3.- Divers.
- B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en DEGRO CHARTERED CONSULTING S.A. en abrégé DCC S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de DEGRO CHARTERED CONSULTING S.A. en abrégé DCC S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner à l'article douze (12) des statuts la teneur suivante:

«Art. 12. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wetzel, L. Thonon, Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2003, vol. 524, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2003.

J. Seckler.

(049115.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.444.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

(049066.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FINSTYLE-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.264.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme FINSTYLE-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., tenue à Luxembourg, le 2 février 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Mr. Michal Wittmann et de Mr. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
 - décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Mr. Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050083.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EUROFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.146.

DISSOLUTION

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, vol. 18CS, fol. 40, case 7, que la société anonyme EUROFIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.146, constituée suivant acte reçu en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 28 du 31 janvier 1984, au capital de quatre cent vingt-sept mille cinq cents euros (427.500,- €),

représenté par dix-sept mille cent (17.100) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme EUROFIT S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

M. Thyes-Walch.

(049073.3/233/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 63.698.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

(049075.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

MPUMALANGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 77.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 6 août 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

MPUMALANGA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050047.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 70.596.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 6 août 2003

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050051.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	2.371.572,- LUF
- Résultat de l'exercice	- 2.265.105,- LUF
- Report à nouveau	106 467 - LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature.

(049790.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	106.467,- LUF
- Résultat de l'exercice	400.677,- LUF
- Affectation à la réserve légale	- 20.034,- LUF
- Report à nouveau	487.110 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature.

(049789.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	487.110,- LUF 351,- LUF
- Affectation à la réserve légale	- 18,- LUF
- Report à nouveau	487 443 ₋ I I IF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature.

(049796.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	487.443,- LUF
- Réserve légale	- 262.313,- LUF
- Résultat de l'exercice	- 1.303.817,- LUF
- Résultats reportés	487.443,- LUF
- Report à nouveau	- 554.061 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature.

(049798.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 73.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 23 juillet 2003

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement au 78, Grand-rue; L-1660 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050055.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

BAUXA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 71.661.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 août 2003, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant comme adresse professionnelle 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant comme adresse professionnelle 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg et de Jean-Pierre Higuet, avocat-avoué, ayant comme adresse professionnelle 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049916.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

J.B TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 63.731.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège socialen date du 22 juillet Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement au 78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

J.B TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050058.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

NACOM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 61.295.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050025.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

BEAVER & KRAUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 53.985.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme BEAVER & KRAUSE S.A. tenue à Luxembourg, le 10 janvier 2003, que:

- Renonciation aux délais et formalités de convocation.
- Décision de convertir le capital social en euros lors de l'assemblée de liquidation.
- Liquidation de la société, conformément à l'article 101 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et décision de transférer la totalité des actions détenues dans la société de droit italien MECOF SpA aux actionnaires de la société.
- Nomination de Monsieur Romano Agosta en tant que liquidateur de la société, et attribution de tous pouvoirs pour exécuter et ratifier toute action nécessaire en vue de la liquidation, avec pouvoir de substitution.
 - Décharge aux membres actuels du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050065.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

CREATEC PATENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 43.251.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050071.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

S.B.K. HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 75.734.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050073.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

TEASE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 66.071.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1er août 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour TEASE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049251.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 44.051.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050023.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 60.665.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050028.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

INTELLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 55.000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050097.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ABAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.825.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Signatures.

(050113.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ROCAGEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 52.251.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour ROCAGEST

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050177.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LH CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.703.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

LWH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 26.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050088.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

B.V. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 68.514.

_

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PROMOTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 68.193.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050036.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MACMASK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg. R. C. Luxembourg B 51.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2003

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, rue de Prettange, 1, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Toby Herkrath, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour MACMASK INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049261.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

M.R.I. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 50.286.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050249.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 46.148.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050251.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANCO SAFRA S.A.

BANQUE SAFRA LUXEMBOURG S.A.

G. Ribeira

Deputy Managing Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03852. – Reçu 84 euros.

Le Receveur.

(050269.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03849, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAFRA LEASING S.A. - ARRENDAMENTO MERCANTIL

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A.

G. Ribeira

Deputy Managing Director

Signatures

(050280.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 67.100.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 juillet 2003

1. L'Assemblée accepte la démission de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit aux fonctions d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

- M. Patrick Weinacht, juriste, demeurant à Luxembourg
- Mrs Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. au poste de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

- FIDUCIAIRE ELPERS & CO ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

- 2. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à 222C avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- 3. L'Assemblée décide d'approuver la résiliation par le Conseil d'Administration du contrat de domiciliation (the «Domiciliation Contract») signé en date du 6 mars 2000 entre la société et le CABINET D'AVOCATS RENE FALTZ.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050306.3/263/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LE CARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 54.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juillet 2003

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, rue de Prettange, 1, et Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, rue de Champs, 19, sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Alain Vasseur et de Monsieur Toby Herkrath démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour LE CARE HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049259.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 71.444.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 28 février 2003;
- 2. de réélire Messieurs Michel Y. de Beaumont, Kurt Vogelsang et James Morton en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004;
- 3. de réélire DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondée de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050440.3/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 37.498.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AH02620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(049231.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 26.453.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(049302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 68.237.

_

Extrait de la décision de l'Associé unique du 1er juillet 2003

En date du 1er juillet 2003, l'associé unique de VIKING INVESTMENTS, S.à r.l. a pris la résolution suivante:

- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002 et de reporter le résultat à l'exercice suivant.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050145.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(049307.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 65.246.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juillet 2003

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier né le 24 novembre 1957 à Esch-sur-Alzette et demeurant à Soleuvre, 82, rue Prince Jean est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Statutaire de 2009.

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, rue de Prettange, 1, et Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, rue des Champs, 19, sont nommés en tant qu'administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Statutaire de 2009.

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Statutaire de 2009.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049260.3/696/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.165.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (1) S.A. tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050116.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 88.511.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 juillet 2003 Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg. Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050061.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

GEMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 94.594.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2003

Monsieur Giorgio Brambillasca est nommé administrateur-délégué. Monsieur Brambillasca est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme

Pour GEMVEST HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049252.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BEFOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 63.010.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour BEFOR

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050179.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

E-INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.052.

L'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour E-INVESTMENTS S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050140.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

OSITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.446.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour la Société

Signature

(050187.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LEYLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 67.392.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juillet 2003

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, rue de Prettange, 1, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour LEYLA S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049253.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.